

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 19 août 2019

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 19 août 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Johanne Fillion
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt
	Jean-Pierre Martel

SONT ABSENTES

Mmes les conseillères	Julie Gagné
	Lyne Gagnon

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-08-150 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D' l'ordre du jour en retirant le point « Achat - Pneus- Camion Chevrolet Silverado 2014 » et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-08-151 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 2 juillet 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-08-152 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 4 juillet 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2019 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-08-153 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de deux cent vingt-cinq mille deux cent soixante-treize dollars et quatre-vingt-quatre (225 273,84\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de quatorze mille neuf cent trente dollars et quatre (14 930,04\$), et les salaires nets payés au montant de douze mille deux cent quinze dollars et soixante-et-onze (12 215,71\$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de deux cent cinquante-deux mille quatre cent dix-neuf dollars et cinquante-neuf (252 419,59\$) Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1464 à 1507 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2019-08-154 PRISE D'ACTE – LETTRE DE DÉMISSION – MME JEANNE-AIMÉE PAQUET – PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt de la lettre de démission de Mme Jeanne-Aimée Paquet à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-08-155 NOMINATION – MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PÉRIODE D'AOÛT 2019 À JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 du règlement numéro 2008-05, intitulé « Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme », les membres qui composent ce comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du règlement numéro 2008-05, intitulé « Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme », fixe la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

DE nommer M. Jean-Charles Gagnon, membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE le présent mandat couvre la période d'août 2019 à janvier 2020, soit d'une durée de six (6) mois et ce, pour chaque membre du CCU.

QUE M. le maire Rémi Fortin est membre d'office du CCU et ce, en vertu de sa fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-08-156 AUTORISATION DE PAIEMENT NO. 2 – LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – PROJET : « AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE » - 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CONSTRUCTION RENÉ BOUCHARD INC.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 19 août 2019

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement, daté du 5 juillet 2019, à « Construction René Bouchard Inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Agrandissement du Centre communautaire » pour un montant de cinq mille cinq cent quarante-huit et soixante-trois (5 548.63 \$), taxes en sus, représentant la libération de la retenue contractuelle et ce, selon les recommandations de Groupe Architecture MB Inc. et conformément à la demande et certificat de paiement.

DE transmettre copie de la présente résolution à Construction René Bouchard Inc. et à Groupe Architecture MB Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-08-157

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 – PROJET « RÉFECTION DE CONDUITES D'EAUX USÉES SUR DIVERS TRONÇONS » – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉNÉ-DE-MATANE – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL & FILS INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 2, daté du 11 juillet 2019, à « Les Entreprises D'Auteuil & Fils Inc.», concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Réfection de conduites d'eaux usées sur divers tronçons » pour un montant de vingt-neuf mille cinq cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-trois (29 567.83 \$), taxes en sus, et ce, selon les recommandations de Tétra Tech.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises D'Auteuil & Fils Inc. et à Tetra Tech.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-08-158

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES – DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – OUVERTURE DE CONTRAT- BOUFFARD SANITAIRE INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est liée par contrat de services avec Bouffard Sanitaire Inc. pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et organiques;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a été octroyé suivant un appel d'offres public en octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est d'une durée de quatre (4) ans et est valide jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence de la crise sévissant présentement sur le marché québécois des matières recyclables, laquelle était par ailleurs imprévisible, il est essentiel et urgent de revoir les modalités financières prévues à ce contrat de services des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE Bouffard Sanitaire Inc. nous a signifié le besoin réel et urgent de modifier le contrat pour assurer la poursuite des opérations de leur centre de tri de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1 du Code municipal du Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut, aux conditions qu'elle détermine et sur demande d'un organisme municipal, permettre à une municipalité d'octroyer un contrat, ou en permettre la modification, et ce, de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le maire Rémi Fortin et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, à présenter à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de dispense, conformément à l'article 938.1 du Code municipal du Québec afin d'être autorisé à modifier de gré à gré les modalités financières contenues au contrat de gestion des matières recyclables octroyé à Bouffard Sanitaire Inc. et à entreprendre toutes démarches en ce sens qui pourraient être requises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-08-159

PRISE D'ACTE – DÉPÔT – RAPPORT DE VÉRIFICATION DU DÉBITMÈTRE – JUILLET 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay dépose le rapport de vérification du débitmètre, juillet 2019, réalisé par la firme Nordikeau.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 19 août 2019

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport de vérification du débitmètre, juillet 2019, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-08-160

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – DEMANDE DE CORRECTION – CHEMIN DU 13^E RANG – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – RÉNOVATION CADASTRALE - JEAN-MARC MICHAUD, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE mandater l'arpenteur-géomètre Jean-Marc Michaud pour effectuer la demande de correction des titres du chemin du 13^e Rang auprès de la firme d'arpenteur-géomètre ayant réalisé la rénovation cadastrale à Saint-René-de-Matane.

QUE la dépense est estimée à trois cents dollars (300\$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-08-161

ACHAT – PNEUS – TRACTEUR NEW HOLLAND 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de quatre (4) pneus d'été pour le tracteur New Holland 2012;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont soumis des prix pour la fourniture de pneus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'autoriser de procéder à l'achat de quatre (4) pneus 480/80R34 Nokian TRI 2 au coût de deux mille trois cents dollars (2 300\$) chacun, taxes en sus, le montage des pneus sur le tracteur s'effectuant au garage municipal, pour un grand total de neuf mille deux cents dollars (9 200\$) pour l'achat des pneus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2019-08-162

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 19 août 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi Fortin
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Rémi Fortin
Maire**

**Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**